

CAROLE DELGA

SECRETAIRE D'ETAT CHARGEE DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT, DE LA CONSOMMATION ET DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, AUPRES DU MINISTRE DE L'ECONOMIE, DU REDRESSEMENT PRODUCTIF ET DU NUMERIQUE

Discours

Paris, le 27 juin 2014

Discours de clôture de la conférence de la FEVAD Enjeux e-commerce « disruptive innovation » - Jeudi 26 Juin 2014 -

Mesdames et Messieurs,

L'innovation est un mot qui est devenu omniprésent, et pour cause, c'est un levier de croissance pour les entreprises, et le numérique constitue une formidable opportunité pour notre économie. C'est pourquoi le Gouvernement a confié à Philippe Lemoine la mission d'imaginer l'économie après la transition numérique. L'innovation interpelle, elle remet en question les modèles anciens et actuels, elle est une clef qui ouvre la porte de l'avenir. Elle est donc devenue un enjeu pour de nombreux secteurs et le e-commerce s'interroge naturellement par rapport à elle.

Je salue donc la Fédération e-commerce et vente à distance, la FEVAD, pour avoir pris l'initiative de cette conférence et pour avoir donné à sa 3° édition le thème de la « disruptive innovation », ou en bon français, « technologie de rupture ». Le e-commerce et la vente à distance sont en effet confrontés à de nombreux enjeux, dont vous avez discuté et débattu aujourd'hui, et ils doivent sans cesse se ré-inventer pour suivre le rythme marathonien de la modernité.

Je souhaiterais tout d'abord vous dire que je me réjouis avec vous des bons résultats que connaît l'e-commerce. Son chiffre d'affaires a été multiplié par 2 entre 2009 et 2013 ; c'est la preuve de l'engouement des consommateurs pour cette nouvelle forme d'échanges. Je constate aussi que le m-commerce augmente indéniablement aussi et qu'il prend toute sa place dans les différentes étapes d'achat, de la commande au paiement ; avec un chiffre d'affaires total en 2013 estimé à 2 milliards d'euros.

En tant que membre du Gouvernement, en tant que Secrétaire d'Etat chargée entre autres du commerce et de la consommation, mon rôle est de vous accompagner afin de vous aider à faire face aux défis qui vous attendent.





Cet accompagnement, cela consiste d'abord à simplifier vos démarches. Il y a trop de temps précieux perdu. Je pense en particulier aux entrepreneurs qui se lancent dans la création d'une entreprise dans le secteur du commerce et qui sont confrontés à l'obstacle de la complexité administrative.

Dans cette perspective de simplification, la Loi sur l'Artisanat, le Commerce et les TPE, qui vient d'être promulguée, simplifie et harmonise les régimes de l'entreprise individuelle. Il existe aujourd'hui pour l'entreprise individuelle deux régimes simplifiés et un régime réel. Ce qui pose parfois des problèmes d'équité, car des entreprises qui exercent une même activité sont soumises à des règles différentes. En réponse, la loi crée un régime unique de la micro-entreprise.

Par ailleurs, la loi simplifiera le passage d'une entreprise individuelle vers le régime de l'entrepreneur individuel à responsabilité limitée. Et elle facilitera le changement de domiciliation des EIRL et allégera ses obligations de publication des comptes annuels. Pourquoi ? Parce que l'EIRL protège le patrimoine des entrepreneurs individuels, il y avait nécessité de simplifier ce régime et de le rendre plus attractif pour les entrepreneurs individuels (primo créateurs ou déjà en activité). Cela va faciliter la vie de beaucoup d'entre vous!

Pour anticiper les évolutions du commerce et susciter les innovations qui stimuleront la compétitivité du secteur, l'Etat a labellisé un pôle de compétitivité des « industries du commerce », le PICOM. Ce pôle a été créé en 2005, et dans le cadre de mon déplacement à Lille demain, j'irai à Marcq en Baroeul pour le visiter.

Je tiens à attirer votre attention sur l'originalité du PICOM qui est le seul pôle dédié aux services et aux industries du commerce. Il rassemble des laboratoires, des distributeurs, mais aussi des sociétés de services et de technologies diverses. Il permet de faire converger la science, les technologies et les usages ; et il organise la réflexion prospective, à travers un laboratoire du commerce du futur. Il est très fortement soutenu par les acteurs institutionnels locaux et régionaux et, depuis sa création, le PICOM a donné naissance à une petite centaine de projets de recherche développement finalisés ou en cours de finalisation.

Je vous invite donc à regarder de plus près les innovations portées par le PICOM, et à vous projeter, grâce à lui, dans le commerce du futur.

Comme Axelle Lemaire l'a dit très justement tout à l'heure dans son message-vidéo, ceux qui opposent commerce électronique et commerce de proximité, se trompent. Il n'y a pas d'opposition mais une complémentarité entre les deux. On passe d'un modèle descendant à un modèle interactif, - le multicanal -, qui permet l'hybridation des espaces de vente physiques et électroniques, en créant des complémentarités entre Internet et les magasins. Le *drive* est un exemple très parlant de ce point de vue, puisqu'il combine la commande par internet et un espace de chargement sur le parking.

J'étais hier matin aux Galeries Lafayette et au Printemps Boulevard Haussmann pour annoncer l'ouverture des soldes d'été; des soldes qui concernent tous les magasins, tous les secteurs et tous les canaux. Je sais que les consommateurs sont nombreux à avoir préparé





leurs achats sur Internet. J'ai bien noté, également, que, chaque année, nos concitoyens sont un peu plus nombreux à concrétiser leurs paniers sur les sites de e-commerce.

Mais en attendant de savoir quelles seront les prochaines ruptures technologiques, je tiens à ce vous sachiez que je connais vos préoccupations et que je suis à vos côtés pour vous aider à faire face aux obstacles et aux difficultés qui vous freinent. N'oublions pas que, de Blaise Pascal qui a inventé la machine à calculer à l'ingénieur Bob Carrière et son digicode, en passant par la machine à coudre de Barthélémy Thimonnier, l'innovation en France, c'est une tradition! Merci de votre attention.

Contact presse:

Service presse de Carole DELGA: 01 53 18 44 13 sec.secacess-presse@cabinets.finances.gouv.fr

